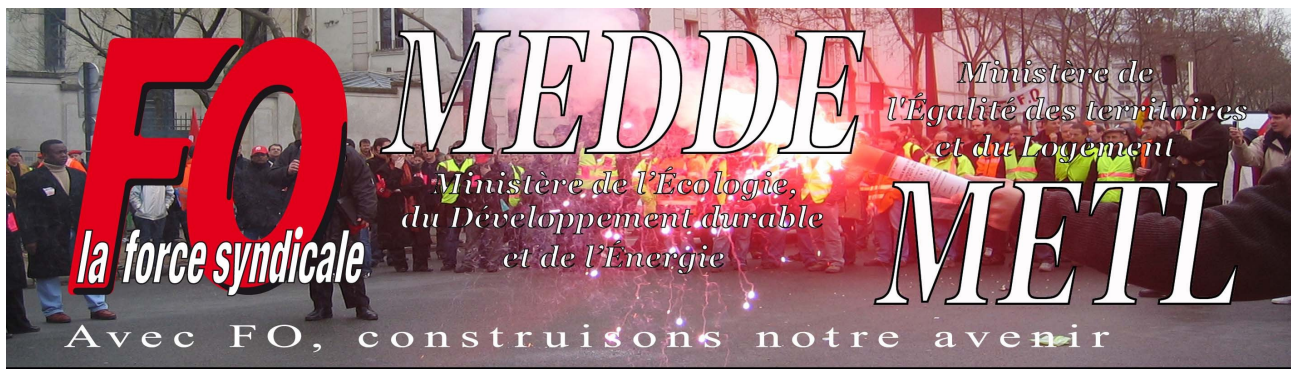




Paris, le 17 janvier 2014

FORCE OUVRIERE alerte le SGG sur l'importance de conforter les DDI en matière de gestion de crise

Témoignage d'un expert FEETS-FO à l'occasion du CT des DDI du 16 janvier 2014

Quelques semaines après les intempéries qu'a subies la Bretagne durant les fêtes de fin d'année, FORCE OUVRIERE tient à réaffirmer, à l'occasion de l'ouverture de ce premier comité technique 2014, l'importance du rôle des DDI en matière de gestion de crise en général, et en l'occurrence celui des DDT(M) dans le domaine des risques naturels.

Institutionnellement, le pilotage de la gestion des crises est confié au représentant de l'État dans le département, ou de la zone de défense lorsque les circonstances le nécessitent. La fonction de conseiller technique auprès du Préfet, que remplissent les DDI, est particulièrement stratégique lorsque des crises se produisent.

Toutefois, cette fonction ne peut s'exercer correctement qu'à quatre conditions.

1. La préservation des différentes compétences techniques :

Les DDT-M sont avant tout là pour conseiller ou accomplir des missions techniques pour le compte du Préfet : mission "référént départemental inondation", police de l'eau, coordinateur routier...

Dans tous ces domaines, la préfecture attend de la DDT-M des informations sur le territoire : connaissance du territoire, description de l'événement, analyse des impacts à court, moyen et long termes, des conséquences sur les personnes et les biens, et proposition de solutions à mettre en œuvre avec les différents acteurs impliqués.

Or, le retrait de missions du niveau départemental (Prévision des crues ou contrôle et sécurité des ouvrages hydrauliques , gestion routière,...), l'arrêt des missions d'ingénierie publique ou plus largement à dimension technique (ATESAT, services d'eau et d'assainissement,...) font peu à peu disparaître les compétences techniques dans les services départementaux au fur et à mesure du départ plus ou moins forcé des agents compétents, également appelés « sachants » dans l'organisation de la gestion de crise.

Une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Compétences et des Carrières ambitieuse pour l'État devrait permettre de répondre à une partie du problème en organisant le maintien de compétences et de savoir-faire minimaux dans ces services départementaux.

Néanmoins, la baisse incessante des effectifs conduit à ce que les services ne disposent plus que d'une ou deux personnes par domaine, ce qui ne permet plus d'organiser la gestion de crise, et encore moins de prévoir à moyen terme un renouvellement des compétences. Une DDT-M ne peut quand même pas s'appuyer sur une seule personne !

Ce qui ne pourra que s'aggraver si d'aventure le transfert budgétaire au ministère de l'Intérieur de l'ensemble des missions « sécurité routière » rimait avec rapatriement des personnels en préfecture !

2. L'existence de moyens humains suffisants en tout temps :

Si la diminution des effectifs tend à complexifier la gestion de la compétence, elle a également un impact direct sur la gestion de crise dans la durée.

En effet, la volonté des préfets d'afficher un engagement irréprochable et total des services de l'État conduit à mobiliser un grand nombre d'agents et de cadres en période de crise, soit en cellule de crise soit sur le terrain pour des contrôles techniques préventifs. Et si la crise dure, une crise de gestion de la ressource humaine mobilisable s'installe dans la crise, sous le double prisme des moyens et des compétences.

Les événements de cet hiver ont ainsi amené les DDT-M, exsangues après 5 ans de RGPP et 2 ans de MAP, à rappeler en urgence des agents en congés. Des agents démontrant une nouvelle fois leur sens et leur attachement au service public, contre vents et marées.

Au final, même dans ces conditions, le fonctionnement en situation de crise s'est effectué en mode dégradé...

3. La présence territoriale

En gestion de crise, une réactivité éclairée est nécessaire : le réseau d'implantations infra-départemental des DDT-M leur permet d'envoyer des agents compétents en tout point du département dans des délais très restreints et répondant aux besoins. C'est d'ailleurs ce point que le préfet de Bourgogne a porté à l'attention du Ministre de l'Écologie durant l'été 2013. Et lorsqu'il faut contrôler en une journée l'état d'une trentaine d'ouvrages "à risques" dans un département en vigilance orange, il faut être réactif et disposer de moyens humains suffisants.

Par ailleurs, en situation de crise, cette décision éclairée se prend avant tout en fonction des impacts possibles, donc de la connaissance des enjeux et des vulnérabilités. Or, si certaines connaissances peuvent se retrouver dans les bases de données, elles seront toujours moins pointues que celles des agents du terrain qui ont eu à suivre tel ou tel ouvrage hydraulique, ou qui connaissent parfaitement la topographie de telle infrastructure routière et la cote à laquelle elle sera inondée.

4. L'anticipation

L'interface avec les acteurs territoriaux est précieuse en la matière, l'efficacité de la gestion d'une crise dépendant beaucoup de la gestion des interfaces. Détruire les implantations territoriales de l'État à l'échelle infra-départementale et supprimer les missions de solidarité, c'est se priver d'un levier précieux pour aider les collectivités dans la préparation de la crise, au travers des plans communaux de sauvegarde notamment, là où l'essentiel se joue !

De même, réduire les compétences et moyens des DDTM en matière d'aménagement et d'urbanisme, c'est se priver d'une capacité à limiter en amont l'exposition des personnes et des biens.

Les effets des crises, tant humains qu'économiques, ne cesseront alors de croître faute de prévention !

2013 aura démontré dans les faits l'importance de la présence de l'État au niveau départemental pour gérer des crises dont la variété - climatiques, sociales, alimentaires, sanitaires, écologiques - et la récurrence ne cessent de se renforcer...

Reste en 2014 à redonner aux DDI leurs moyens et compétences !

Sauf à ce que leur affaiblissement ne soit calculé pour mieux pouvoir démontrer qu'elles ne remplissent plus leurs missions... et pour mieux affirmer ensuite qu'elles sont déficientes et donc à réduire encore ?

Un État territorial affaibli par les effets de la crise budgétaire causée par une politique libérale désormais assumée à visage découvert !

Un État territorial affaibli pour gérer les crises auxquelles notre société est soumise de manière de plus en plus aiguë !

Autant d'enjeux majeurs qui sont devant nous en cette année 2014...